

## **1<sup>ère</sup> intervention, au congrès CGT Fédération CGT Santé Action Sociale à Saint Malo**

A la faveur de la guerre engagée par Poutine contre l'Ukraine que son armée bombarde sans répit, Macron multiplie les appels à l'union nationale pour avancer sans obstacle sur le programme de choc qu'il a dévoilé le 17 mars à Aubervilliers, dans la continuité de son mandat précédent.

Macron augmente le budget militaire, pour sauvegarder les profits des capitalistes pour lesquels il gouverne.

A la veille des élections présidentielles, après deux ans de pandémie qui ont révélé en plein jour les conséquences dramatiques, des réformes gouvernementales successives contre les hôpitaux publics, contre les personnels hospitaliers, contre les patients et la sécurité sociale, Notre congrès doit mettre à son ordre du jour le **combat à organiser** contre le programme de Macron entièrement tourné vers la liquidation de nombre de nos conquêtes ouvrières au profit du patronat et de la bourgeoisie.

### **Macron l'a martelé : les français doivent travailler plus:**

- **Parmi les mesures** toutes aussi réactionnaires les unes que les autres, il cite l'autre « levier » pour « travailler plus » : **« la réforme des retraites »**, il annonce un recul de 3 ans de l'âge de départ à la retraite, la portant à 65 ans et la suppression des régimes spéciaux.
- « C'est impossible de faire l'économie de cette réforme » **FR 3 dimanche 27 Mars.**
- **La pénibilité sera étudiée par des critères « qu'on individualise », « on va adapter les fins de carrières par la négociation », « on va faire des choses avec CALME, BIENVEILLANCE, de MANIERE APAISEE »**, nous connaissons parfaitement ce que cela signifie avec le Ségur, c'est la mise en application accélérée de la réforme de Macron contre les hôpitaux publics, la sécurité sociale, les personnels. Il veut une concertation apaisée pour nous endormir et empêcher toute mobilisation unie et centralisé pour l'interdire.

**La CGT ne doit apporter aucune caution à la contre-réforme des retraites de Macron et dès maintenant annoncer qu'elle ne s'associera d'aucune façon à sa concertation. Notre congrès doit se prononcer**

- **Pour que la CGT refuse toute discussion sur cette contre-réforme des retraites dans le COR ou dans toute autre instance.**
- **Mandate la prochaine direction pour qu'elle mette tout en œuvre à son niveau pour que l'unité la plus large des fédérations et confédérations se réalise pour interdire cette contre-réforme.**

**2- La Sécurité Sociale:** Le programme de Macron, c'est aussi de nouvelles exonérations de cotisations sociales pour le patronat, c'est à dire le tarissement des ressources de la Sécurité Sociale, et la complète prise en main du budget de la Sécurité Sociale renforcée dans le dernier PLFSS pour 2022.

Dans son programme de destruction de la Sécurité Sociale, le gouvernement a trouvé un appui de choix dans la signature **par tous les syndicats de fonctionnaires d'État dont la CGT**, avec Amélie de Montchalin, le 26 janvier dernier, d'un accord pour la mise en place d'une Protection Sociale Complémentaire à adhésion obligatoire.

### **De quoi s'agit-il ?**

Tant que la **complémentaire santé a un caractère facultatif** et que son choix reste libre, l'assurance maladie de la Sécurité Sociale demeure la seule institution de santé ayant un caractère obligatoire et fonde notre revendication du retour à la prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

Avec son principe «chacun participe selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins» la Sécurité Sociale s'oppose totalement à la logique du marché et des profits.

Mais placer à côté de **l'assurance maladie obligatoire**, une **complémentaire santé obligatoire qu'il choisit**, le gouvernement peut à sa guise opérer un transfert de prise en charge de l'assurance maladie en asséchant ses moyens **jusqu'à sa liquidation complète**, au **profit des assurances privées, c.à.d. des banques et accessoirement des mutuelles**.

**C'est avancer vers la liquidation complète de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire des hôpitaux et établissements de soins publics. Rien de moins.**

Or pour la Fonction Publique Hospitalière, des discussions auxquelles des représentants de notre fédération participent, se déroulent sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) et sur la prévoyance, selon la réponse apportée à mon intervention à ce sujet lors du dernier CNF de Février. Mais aucune autre information n'a été communiquée.

**Depuis nous avons trouvé, par nos propres recherches que ces discussions ont débuté dès l'automne 2021. Dans notre dos, dans le dos de tous nos syndiqués sans aucune information sur les enjeux.**

Négocier avec le ministère, la mise en place d'un PSC obligatoire, c'est accepter au préalable la disparition de deux dispositifs historiques et spécifiques :

- **les soins gratuits prévus à l'article 44 de la loi de 9 janvier 1986, (que nous devons défendre même si leurs conditions d'attribution se sont durcies),**
- **la prestation maladie CGOS compensant la perte de rémunération au-delà de 3 mois d'arrêt de travail pour maladie.**

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la prestation « complément de salaire maladie », a été rebaptisée en « aide sociale aux agents en situation de maladie » avec 3 taux selon l'indice.  
C'est une préparation à la disparition de cette prestation.

Dans notre Congrès, 3 camarades ont témoigné : la MNH annonce officiellement la disparition de cette prestation et la mise en place de la PSC dans les Hôpitaux, la GMF dit la même chose et prospecte pour placer son assurance. **(Cotisation CGOS payé par l'établissement de 1,5%).**

Négocier avec le ministère, la mise en place d'une assurance prévoyance obligatoire,

- c'est ouvrir la voie à la suppression des droits ouverts en cotisant à la CNRACL (AT/MP, ATI, rentes...) un des régimes spéciaux que Macron veut rayer de la carte,
- c'est ouvrir la voie à l'instauration d'une assurance obligatoire pour la dépendance, un des projets de Macron.

**Le syndicat CGT du CHU de Clermont-Ferrand nous a mandatés pour que cette motion soit soumise au vote du Congrès Fédéral.**

**Motion :**

**Pour défendre la sécurité Sociale, la CNRACL et ses droits, les prestations du CGOS, les droits statutaires aux soins gratuits,**

**Le congrès doit décider :**

- **le retrait immédiat de la Fédération CGT Santé Action Sociale de toute discussion sur la Protection Sociale Complémentaire et Prévoyance et de s'adresser aux autres organisations pour qu'elles en fassent de même.**
- **mandater la future direction fédérale pour qu'elle publie rapidement une information exposant tous les enjeux de cette question destinée à tous les syndiqués et à tous les personnels.**